



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 17 septembre 2026

INCIDENT À IMERYS GLOMEL

Un mélange accidentel a impacté
l'usine de flottation de l'entreprise.

Ce matin, à 8h45, les services de l'État ont été informés d'un accident impliquant un produit chimique sur le site de l'industrie Imerys à Glomel. Un mélange accidentel a provoqué un dégagement de fumée dans l'atelier de flottation.

Par mesure de précaution, l'usine a été évacuée. Les sapeurs-pompiers des Côtes-d'Armor ont été mobilisés. Six personnes qui se situaient à proximité de l'accident ont été prises en charge par mesure de précaution. Une personne a été évacuée vers le centre hospitalier de Carhaix, sans notion de gravité.

Compte tenu de la sensibilité du site industriel et du type d'incident, les équipes du SDIS des Côtes-d'Armor, renforcés par le SDIS du Finistère, ont mis en œuvre les procédures liées au risque chimique des protocoles NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique) en mobilisant au total 10 engins et 43 hommes et femmes. Un périmètre de sécurité de 300 mètres a également été mis en place par la gendarmerie, pour permettre aux équipes formées au risque chimique de procéder aux vérifications nécessaires à la sécurité du site sans interférences.

Hors les six personnes impliquées, au regard des faibles quantités déversées, aucune conséquence néfaste n'est à craindre, pour la santé ou l'environnement.

Le préfet remercie l'ensemble des services mobilisés pour porter secours aux personnes impliquées et procéder à la sécurisation des lieux et de l'environnement. Ainsi, 43 sapeurs-pompiers ont été mobilisés, dont neuf sapeurs-pompiers du Finistère, trois personnels du SAMU, des militaires du Groupement de gendarmerie départementale et des experts de l'unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Le mélange accidentel qui s'est produit ce matin fait suite à une série d'incidents qui se sont produits ces dernières années. Imerys est une installation classée pour la protection de l'environnement. Elle est par conséquent suivie par les services de l'État. Dans le cadre de ce suivi, la préfecture a déjà convoqué

la direction d'Imerys, pour faire le point sur la qualité des procédures mises en œuvre et sur les incidents précédents.

Par ailleurs, une enquête judiciaire a été ouverte par le parquet de Saint-Brieuc.

À l'heure actuelle, les activités d'exploitation minière n'ont pas été arrêtées. L'usine de traitement pourra reprendre dans les conditions normales à très court terme. S'agissant de l'usine de flottation, dans laquelle la cuve impactée se trouve, les services de l'État suivront attentivement les actions mises en œuvre par Imerys pour répondre aux problématiques rencontrées. Un arrêté préfectoral portant mesures d'urgence sur l'espace impacté et une mise en demeure seront prises à l'encontre d'Imerys dès demain, afin de conditionner la réouverture du site à une sécurisation complète.